

L'AP-HP favorable à la vente de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul à la Ville de Paris

Le Conseil de surveillance de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris a donné jeudi 11 juin 2015 un avis favorable au déclassement anticipé et à la vente à la Ville de Paris de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul, situé dans le 14ème arrondissement de Paris.

D'une superficie d'environ 34 300 m², cet ancien hôpital est aujourd'hui désaffecté. Toutes les activités de soins ont été transférées entre 2010 et 2012 dans d'autres hôpitaux de l'AP-HP, Cochin, Necker et Bicêtre notamment, dans le cadre d'un projet d'investissement de grande ampleur qui a permis la réorganisation de l'offre pédiatrique.

L'AP-HP et la Ville de Paris se sont accordées sur un prix de vente constitué d'une part fixe de 92M€ auxquels s'ajoute une part variable qui pourrait porter les gains jusqu'à environ 100M€, liée à une clause d'intéressement sur la programmation et le chiffre d'affaires réellement réalisé. France Domaine saisie conjointement par les deux parties a validé les conditions financières de cet accord. Les versements interviendront en 2015 et 2016.

Cet accord fait suite à l'accord-cadre conclu en avril 2015 entre l'AP-HP et la Ville de Paris organisant notamment la mobilisation des emprises parisiennes en faveur de la politique de logement et de la petite enfance.

La Ville de Paris va ainsi engager un important projet de reconversion, qui alliera la préservation patrimoniale et l'innovation environnementale et sociale. Le site, d'une superficie de 3.4 ha, accueillera 600 nouveaux logements accessibles à tous - dont 50% sociaux - une crèche, une école, un gymnase, des commerces. Le travail se poursuit par ailleurs entre la Ville et la Fondation Cartier pour permettre une extension de celle-ci sur site.

Il témoignera de la volonté d'excellence environnementale de Paris, avec un grand jardin de 2.000m², des toitures et des terrasses végétalisées, des espaces d'agriculture et de potagers urbains, qui en feront un laboratoire du développement durable et de la transition énergétique.

Les immeubles patrimoniaux conservés côtoieront de nouveaux bâtiments exemplaires : co et éco-conçus, réversibles, aux espaces partagés multiples. Les habitants du quartier bénéficieront ainsi d'un environnement calme, qui donnera la priorité aux circulations douces.

Dans l'attente de la cession, l'AP-HP, à la demande de l'Etat, a mis à la disposition de l'association Aurore la pleine gestion et l'occupation du site au titre d'une convention précaire de mise à disposition et de gestion signée le 1er octobre 2014. A ce titre, l'association Aurore a l'obligation d'accueillir l'école de sages-femmes de l'AP-HP qui demeure transitoirement sur site, dans l'attente d'une localisation alternative.

Contacts presse :

Ville de Paris : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61

AP-HP : service.presse@sap.aphp.fr / 01 40 27 37 22